



PRÉFÈTE DU GARD

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE
sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI)
de la commune de LA BASTIDE-D'ENGRAS

Pour cause de cas de Covid-19 au sein de la mairie, la permanence de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie, prévue initialement le vendredi 15 avril 2022 de 9 heures à 11 heures n'a pas pu être assurée.

En application de la décision du commissaire-enquêteur du vendredi 15 avril 2022, conformément aux dispositions prévues par l'article R123-6 du code de l'environnement, l'enquête publique, initialement fixée du mercredi 16 mars à 9 heures au vendredi 15 avril 2022 à 11 heures inclus, **est prolongée de 6 jours, soit jusqu'au jeudi 21 avril 2022 à 12 heures inclus.**

L'enquête prolongée se déroulera à la mairie de La Bastide-d'Engras (9, Rue des Mouchards 30330 La Bastide d'Engras), siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture. Monsieur HOLUIGUE Jean-Pierre, commissaire enquêteur, recevra en mairie, lors d'une permanence supplémentaire, au jour suivant :

- le jeudi 21 avril 2022 de 9 heures à 12 heures.

Chacun pourra prendre connaissance, en mairie, du dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Ce dossier est soumis à évaluation environnementale. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou via l'adresse mail électronique (ppri-la-bastide-d-engras@registredemat.fr) ou par registre dématérialisé (www.registredemat.fr/ppri-la-bastide-d-engras).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication du présent arrêté. Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la Préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : www.gard.gouv.fr/politiques-publiques/securite-et-protection-de-la-population/risques/gestion-du-risque-inondation/plans-de-prevention-des-risques-inondation-ppri/les-ppri-en-cours-d-elaboration/La-Bastide-d-Engras

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur, lequel disposera alors de trente jours pour établir et transmettre à la Préfète du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Cette dernière en adressera copie à la mairie de La Bastide-d'Engras.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de La Bastide-d'Engras et à la préfecture du Gard (Direction départementale des Territoires et de la Mer du Gard – Service Eau et Risques - 89 rue Weber 30907 Nîmes) aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

À l'issue de la procédure d'enquête prévue au présent arrêté et suite à la prise en compte de modifications éventuelles résultant de l'enquête publique sur le document présenté au public, la décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sur le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de La Bastide-d'Engras sera un arrêté d'approbation de la Préfète du Gard.